



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du mardi 20 juin 2023**  
**A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00**

**Présidence : Yves Filippozzi**

M. Yves Filippozzi, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 24 mai 2023.

L'appel fait constater la présence effective de 67 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 34. Dès lors, M. Yves Filippozzi, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h07 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

**Se sont excusés :**

Fabrice Borlat, Marion Brunschwig, Evelyne Chevallaz Bellotti, Philippe Cordonier, Heike Drost, Sylvain Guillaume-Gentil, Marisa Gullo-Ott, Florence Helg, Joëlle Mansourian, Carole Roulet, Carole Schluchter Spori

**Absent :** Cédric Montet, Frédéric Schneiter

**Municipalité – présents :** Alain Bovay, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Jean-Marc Nicolet

**Municipalité – Excusés :** Bernard Degex, Sarah Lisé

**Commune – présent :** -

**1. Adoption de l'ordre du jour définitif**

Le Bureau du Conseil a reçu : « Interpellation pour un affichage politique raisonnable et maîtrisé », Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.

**M. le Président** lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mai 2023
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
6. **PREAVIS 21-2023** concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable sur le chemin des Mossettes, entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.-



7. Elections des membres du bureau du Conseil Communal pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024
8. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
  - 9.1 « Interpellation pour un affichage politique raisonnable et maîtrisé » Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Propositions individuelles et divers

**La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (66 oui, 0 non, 0 abstention).**

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mai 2023**

**La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (57 oui, 0 non et 9 abstentions).**

M. le Président remercie l'auteur du PV.

## **3. Communications du bureau du Conseil**

**M. Yves Filippozi, Président, donne lecture :**

- Des résultats des votations cantonales et fédérales du dimanche 18 juin 2023.
- Courriel de M. Gilbert Jaunin informant que le rapport concernant le Règlement du Conseil communal sera disponible courant juillet et que le préavis pourra probablement être présenté à la séance de fin août

Représentations :

- 1<sup>er</sup> juin 2023, Assemblée Générale Ordinaire de la PROMOVE
- 16 juin 2023, Edition 2023 des fêtes du village organisées par l'USAL

Il tient le Bulletin du ski club Blonay à disposition de qui voudrait en prendre connaissance.

## **4. Communications de la Municipalité**

**M. Alain Bovay, Syndic annonce :**

Préavis : 20-2023 Comptes et gestion 2022 – communiqué de presse

## **5. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes**

**M. le Syndic** informe qu'il n'y a pas de réponse ce soir.

## **6. PREAVIS 21-2023 concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable sur le chemin des Mossettes, entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.-**

**M. Yves Filippozi, Président** demande à M. Jacques Chevalley de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.



Il demande ensuite à M. Pascal Viénet de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°21-2023

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1) ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'075'000.- TTC ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

**La discussion est ouverte,**

**M. Pierre Fischer, Gdl**

*« Tout d'abord je tiens à remercier la Municipalité, Monsieur George, pour l'organisation de la présentation sur les études en cours sur notre réseau d'eau lors de notre dernier Conseil. C'était extrêmement intéressant et utile.*

*Nous avons compris de la réponse qui a été donnée à la fin de cette présentation que la commune a la volonté de rester indépendante quant à son approvisionnement en eau. On peut supposer qu'une bonne partie de la population est sensible à l'avantage d'avoir une eau de qualité qui arrive au robinet par gravité.... et que les consommateurs seraient peut-être même prêts à payer une prime pour cet avantage.*

*Toutefois, à la suite des différentes informations que nous avons reçues concernant ce préavis, il reste quelques questions concernant la réflexion stratégique qui s'est faite au sujet de notre réseau d'eau.*

*Certainement que lors du lancement du projet global 2016-2030 les alternatifs, notamment une adhésion au SIGE, ont été analysés et comparés à la lumière de l'estimation de leurs coûts ainsi que de leurs avantages et désavantages respectifs. Certainement aussi, que d'éventuels nouveaux paramètres ont été considérés depuis. Un petit rappel des paramètres de cette analyse serait utile afin de comprendre les enjeux stratégiques de la décision qui nous est demandée ce soir.*

*En particulier il serait intéressant de savoir :*

- 1. Quels sont les avantages d'une indépendance par rapport au SIGE ?*
- 2. Quelle estimation (je dis bien estimation parce qu'il y a évidemment des impondérables), quelle estimation la Municipalité a-t-elle faite de l'impact financier de ces avantages, c'est-à-dire la différence du coût par rapport à une adhésion au SIGE ?*
- 3. Comment se compare la taxe d'eau dans notre commune par rapport à d'autres communes, notamment celles utilisant uniquement le SIGE ?*
- 4. Quelle est l'estimation de la Municipalité concernant la probable évolution de la taxe d'eau due uniquement à l'impact du projet global 2016-2030 ?*

*Merci d'avance à la Municipalité, à Monsieur George pour ses réponses ».*

**M. Thierry George, Municipal**

Mentionne que ces questions s'éloignent quelque peu du préavis. Il informe que ces conduites d'adduction d'eau par gravitation doivent être refaites même si les forages pour augmenter la capacité en eau n'étaient pas effectués. Ces conduites ont plus de 100 ans et passent au travers de la Veveyse ainsi que sur le canton de Fribourg. Il informe qu'il y a env. 12 % de perte d'eau et qu'elles ont été réparées plusieurs fois et gelé en hiver.

Avantages par rapport au SIGE :

1/ la qualité d'eau de source, avec seulement un traitement UV,

2/ pas de pollution, une eau qui traverse un aquifère, contrairement à celle de Lausanne, où beaucoup de leurs sources issues de nappes phréatiques, sont polluées. Ils doivent donc déverser cette eau au lac puis la re-pomper et la traiter, ce qui implique un coût élevé. La station de pompage de St Sulpice (25 ans) doit être refaite.



Impact financier : la commune a étudié un planning prévu jusqu'en 2033 et qui comprend l'évolution du réseau d'eau, à savoir : captages, amélioration des sources, forages, transport, entretien. Les lieux avec les plus grands débits seront réalisés en premier, ce qui permettra de maintenir un coût de l'eau à un prix raisonnable.

Taxe des eaux : le nouveau règlement de la taxation des eaux est en révision et sera finalisé d'ici la fin de l'année. Il confirme qu'il y aura en effet un impact sur le prix de l'eau qui doit être validé par M. Prix. Ce dernier prend en considération le coût des 5 dernières années et celui des 5 années à venir pour déterminer le prix de l'eau. Les réserves dans un compte affecté permettent de couvrir les amortissements et les intérêts des investissements réalisés. Le montant du préavis de ce soir sera amorti sur 30 ans ce qui ne générera pas de grandes différences sur le coût de l'eau. Il ajoute que la durée de vie des conduites est supérieure à 30 ans.

Le SIGE est également en train de réviser le règlement et les calculs de la même manière que la commune de Blonay – Saint-Légier, soit sur les 5 années passées et les 5 années futures et un amortissement sur 30 ou 50 ans et évaluer les futurs besoins (centrales de pompage et filtrage).

En 2020, le SIGE a utilisé 16% de l'eau du lac et 25% en 2022 et doit donc développer d'importantes infrastructures pour soutirer l'eau du lac.

En cas d'adhésion au SIGE, ce dernier reprendrait toute l'infrastructure de la Commune pour vraisemblablement CHF 1.- symbolique. La commune rejoindrait alors un réseau intercommunal avec peu de possibilités de choisir. Or actuellement, la commune reste indépendante dans le choix de ses règlements, tarifs et développements.

#### **M. Alain Bovay, Syndic**

Souligne qu'un investissement de CHF 8 à 9 mio sur la commune de Blonay avait été annoncé. A St-Légier, il y avait des réserves suffisantes pour assumer ces travaux d'envergure pour de nouvelles ressources en eau et également changer les conduites, qui sont posées à même les pâturages sur le canton de Fribourg, avec des pertes d'eau de 12%.

Le SIGE : il est d'avis qu'il est urgent d'attendre, car il ne faut que 6 mois pour y adhérer. L'année dernière la commune n'a été dépendante que de 17%. Et si la commune devait rejoindre le SIGE, ce dernier poursuivrait les travaux.

#### **M. Laurent Volper, ELU**

*« L'UDC reconnaît le besoin en eau de la commune mais se pose différentes questions quant à ce préavis. Dans les faits on nous parle d'un projet qui a débuté en 2003 avec différentes étapes dont un arrêt en 2014 en raison de problèmes de forages. Ensuite on nous parle d'une nouvelle expertise en 2018 aboutissant à une valorisation de sources en plusieurs étapes. Certes le projet est ambitieux et a un intérêt futur. Nous lisons également que le tout devrait être achevé pour 2030.*

*Le présent préavis nous parle de remplacer une conduite qui nous a privé de 70% d'amenée d'eau au niveau communal en 2021. Nous y relevons une nécessité, toutefois le préavis dit que la conduite sera remplacée par une conduite sur le nouveau tracé, ceci est une excellente anticipation mais on ne nous dit pas clairement de ce qu'il advient des 70% perdus à l'issue des travaux actuellement entrepris.*

*Une phrase du préavis dit :*

*... pose en attente de la conduite de transport de l'eau en polyéthylène soudée bout à bout ...*

*Notre questionnement est le suivant :*

- 1. Si les travaux actuels sont préparatoires à la mise en eau du nouveau réseau au vu des mots « pose en attente », ceci signifie que depuis 2021 et jusqu'à 2030 le réseau est limité ?*
- 2. Avons-nous une garantie d'un apport suffisant à long termes au vu des travaux engagés jusqu'en 2030 ?*
- 3. Avons-nous une analyse chimique officielle quant à la qualité de cette eau et est-elle actualisée ?*
- 4. Quel est le ratio financier entre l'achat d'eau et la réalisation complexe de ces infrastructures ?*
- 5. Quel est ensuite le gain estimé après maintenance de ces installations au fil des années, soit dès 2030 ?*

*Vous le constatez, pour nous, novices ou nouveaux dans ce Conseil, nous n'avons au vu du préavis pas toutes les cartes pour juger de l'utilité de ce préavis car il n'est pas mis dans un contexte financier incluant les préavis*



*futurs et un calendrier « estimatif » des préavis à venir et ne donne aucune garantie sur l’approvisionnement futur.*

*Certes les ressources en eau sont importantes et doivent être protégées, toutefois au vu de cette présentation nous aimerions avoir ces réponses complémentaires avant de valider ces étapes. Si toutes ces réponses figurent dans un précédent préavis des deux anciennes communes, alors il serait de bon ton de les ajouter sous forme d’historique pour nos conseillers.*

*Au vu de ce qui précède, nous aimerions des éclaircissements avant de soutenir ce préavis ».*

**M. Thierry George, Municipal**

Souligne qu’il y aura des évolutions sur la période 2026 à 2030 afin de mettre en fonction ces conduites d’adduction qui seront améliorées et de créer des chambres de rassemblement. Il ajoute que les puits de forage seront en fonction dès 2024.

Plan financier. : les diverses étapes sont annoncées dans le plan d’investissement (jusqu’en 2027) et plan complet présenté à la COFIN (jusqu’en 2033)

Analyses : la commune est distributrice d’eau potable et des analyses sont réalisées hebdomadairement par le service des eaux de Lausanne, dont les résultats sont affichés aux piliers publics. Il précise que l’eau de la commune est toujours de très bonne qualité. Il y a également un contrôle des chambres, effectué par l’office sanitaire et qui informe des travaux à réaliser sur 1 à 3 ans en fonction des réservoirs. Il attire l’attention sur le fait qu’il faut en effet être très vigilant avec l’eau de boisson et défense incendie, qui peut également être consommée.

Une attention particulière est aussi apportée pour les personnes qui ont des sources et qui complètent leur consommation avec ces dernières. Il leur est en effet demandé d’installer des vannes pour éviter que l’eau de leur source remonte et contamine le réseau.

Le cout estimatif est calculé sur la valeur du réseau, à hauteur de 2% par année, soit 50 ans d’utilisation et qui comprend le coût d’entretien et de renouvellement sur réseau.

**la parole n’est plus demandée, la parole est close.**

**Au vote, le préavis municipal n°21-2023 est accepté est accepté à la majorité (64 oui, 0 avis contraire et 2 abstentions).**

**7. Elections des membres du bureau du Conseil communal pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024**

**M. le Président rappelle :**

**Art. 11**

Le conseil élit chaque année en son sein : 1 président, 1 premier vice-président, un deuxième vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

**Art. 12**

Le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et son suppléant sont élus au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d’égalité de suffrage, le sort décide

A l’exception de la présidence et de la vice-présidence, lorsque le nombre de candidats est égal à celui à repourvoir, l’élection peut s’opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.

**Art. 87 modifié**

Le président prend part au vote.



### 9.1 Election du Président / de la Présidente

M. Gregory Bovay présente la candidature de Mme Marie-Galante Forestier (PLR).

Bulletins délivrés :	67
Bulletins rentrés :	67
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	0
Majorité absolue :	34

**Mme Marie-Galante Forestier est élue par 49 voix.**

**Voix éparses : 5**

### 9.1 Election du 1<sup>er</sup> vice-président / de la 1<sup>e</sup> vice-présidente

M. Laurent Volper présente la candidature de M. Charles Morard (ELU).

Bulletins délivrés :	67
Bulletins rentrés :	67
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	66
Majorité absolue :	34

**M. Charles Morard est élu par 52 voix**

**Voix éparses : 8**

### 9.2 Election du 2<sup>e</sup> vice-président / de la 2<sup>eme</sup> vice-présidente

M. Giuseppe Singarella (PS & Allié.e.s ) présente Mme Tommasina Maurer (PS & Allié.e.s).

Bulletins délivrés :	67
Bulletins rentrés :	67
Bulletins blancs :	18
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	0
Majorité absolue :	34

**Mme Tommasina Maurer est élue par 38 voix.**

**Voix éparses : 11**

### 9.3 Election des scrutateurs / des scrutatrices

M. Christian Mury présente Mme Marylène Brawand (Gdl)

Mme Mirta Olgiati Pelet (les Vert.e.s) présente Mme Jeanne Quillet (Les Vert.e.s)

Ces propositions sont acceptées.

**Mmes Marylène Brawand et Jeanne Quillet sont acclamées et élues scrutatrices.**



### 9.5 Election des scrutateurs suppléants / des scrutatrices suppléantes

M. Yvan Kohli présente M. Bertrand Cherix (PLR)

M. Laurent Volper présente M. Joey Fares (ELU)

Ces propositions sont acceptées.

**MM. Bertrand Cherix et Joey Fares sont élus par acclamation.**

### 8. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

**M. le Président** donne la parole à M. le Syndic qui annonce qu'il n'y a pas de nouveau préavis hormis celui déjà annoncé, à savoir :

20-2023 – Comptes et gestion 2022

### 9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

**M. le Président** donne la parole à M. Matthieu Sesseli :

#### INTERPELLATION POUR UN AFFICHAGE POLITIQUE RAISONNABLE ET MAITRISÉ

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames les municipales, chers collègues.

Chaque votation, élection qu'elle soit communale, cantonale ou fédérale amène son lot d'affiches. La modernité a transformé – non sans ironie – lesdites affiches en papier en de belles affiches en plastiques.

Chaque votation, chaque groupe politique – dont le mien – se doit d'être visible et si possible en nombre. Et remplacer les affiches tombées accidentellement ou pas.

Chaque votation et chaque élection a son lot d'affiches posées en dehors du cadre légal, dans ou aux abords de giratoires, passages piétons, aux abords des écoles etc... forçant nos employé-e-s commun-aux-ales à appeler les chef-fe-s de groupe ou à les retirer eux-même. Et ce malgré les communications sur les règles liées à l'affichage politique transmises par nos services communaux.

Chaque votation et chaque élection, nos bords de routes, chemins, candélabres sont couverts de slogans de campagne, voire pire : la tête d'un-e politique légèrement souriante, mais pas trop avec un regard ferme mais doux, inspirant la confiance et... la lassitude...

Chaque votation et chaque élection, les membres des partis ayant posé les affiches sont censé les retirer et toutes finiront dans la benne à déchets encombrants qu'elles aient obtenu les suffrages des citoyen-nes malheureusement minoritaires ayant pris le temps de se prononcer, ou non. A la poubelle. Vite affiché vite oublié.

Le taux de participation n'étant pas – et de loin – proportionnel au nombre d'affiches posées, nous pensons que convaincre les citoyen-ne-s ne passe pas par l'affichage, et ce même si nous reconnaissons son utilité. Nous pensons qu'une régulation est nécessaire sur le territoire pour réduire cette pollution. Nous proposons de doter notre commune de panneaux amovibles permettant de coller les affiches politiques et ce sur des points stratégiques et visibles de toute-s sur notre territoire, et de limiter l'affichage politique à ces seuls endroits.



Nous demandons donc à Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1 : la Municipalité est-elle favorable à la création de panneaux d'affichages spécialement dédiés aux affiches politiques dans les espaces stratégiques et visibles par tou-te-s et équitablement disposés dans les deux deux villages composant notre commune, ainsi que la modification du règlement communal en conséquence ?

2 : quelles seraient les raisons d'un refus ou d'une acceptation d'une telle proposition ?

3 : Dans le cas d'une réponse positive à la première question posée, quels seraient les lieux stratégiques envisagés et le calendrier pour mettre en œuvre une telle mesure, déjà appliquées dans plusieurs communes ?

Signatures :

MATHIAS SEISER

Marius Trumatz

WELU-LEVY ANNA

DAVID BAUMEIER

GIUSEPPE SINGARELLA

Charles Chml

Giuseppe

C. HERRERO

Schwarz

SNF

Kau

S. Dieb-ly

D. Baumeier

GA

ly

Herrero

Schwarz

**M. le Syndic,**

Répond qu'une réflexion est nécessaire et qu'une réponse écrite sera fournie ultérieurement.

## 10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

**M. Julien Décombaz, PLR**

« Nous avons eu une séance plénière en date du 8 juin. Lors de cette séance nous avons voté et accepté le rapport sur les comptes 2022 de l'ASR ainsi que le rapport de gestion 2022 de l'ASR.

Nous avons également été informés de deux nouveaux préavis :

1/ le budget 2024 de l'ASR

2/ la Maison de la sécurité publique en lieu-dit « En Saussaz » et qui porte sur la réalisation du PA et du concours d'architecture. Demande de crédit d'investissement de CHF 952'000.-.



*Les deux préavis seront traités par la commission de gestion de l'ASR lors de leurs prochaines séances, dont la première est la semaine prochaine.*

*Je porte aussi à votre connaissance le vœu du Président du Conseil intercommunal de l'ASR, M. Yanick Hess concernant la suite du dossier « Maison de la sécurité publique ». Le Président a émis le vœu que la COGEST de l'ASR se détermine si le suivi du dossier et le préavis à venir se feront par la COGEST ou par une commission ad hoc. Ce point sera également discuté par la COGEST lors de leur prochaine séance.*

*Finalement, nous avons élu le prochain président du Conseil intercommunal de l'ASR dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, en la personne de M. Clément Tolusso, de Vevey. La vice-présidence allant à La Tour-de-Peilz, avec M. Héraclès Dellas.*

*Je rappelle que tous les documents qui sont traités par le Conseil intercommunal de l'ASR sont disponibles sur le site de l'ASR et je vous encourage aussi, si vous avez des remarques sur des objets qui sont traités ou à traiter, à vous adresser à l'un des 7 membres de la commission de l'ASR de notre commune »*

**la parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

## **11. Propositions individuelles et divers**

### **Mme Jeanne Quillet, Les Vert.e.s**

*« Serait-il possible d'indiquer sur la boîte aux lettres des votations qu'il faut déposer les lettres jusqu'à 11h précises le dimanche. J'ai appris que c'est le cas à St-Légier. Je me permets de demander cela car dimanche, j'ai constaté qu'il y a eu plusieurs personnes qui sont arrivées après 11h. pour déposer leurs enveloppes. Entre autres, une vieille dame qui se déplaçait avec une canne, qui amenait 4 enveloppes. Elle a été très déçue que ses enveloppes ne soient pas considérées. Je sais que le délai de 11h dimanche, est inscrit sur le volet de transmission mais il arrive souvent que les votants remplissent leurs bulletins et referment l'enveloppe mais ne l'apporte pas tout de suite à la boîte aux lettres. Et tout d'un coup, le dimanche, ils se rendent compte qu'il faut amener leur enveloppe. A ce moment-là, ils ont oublié que l'heure fatidique est 11h. En effet, cela est indiqué sur le volet de transmission détachable, une fois l'enveloppe fermée, le talon est jeté.*

*Il me semble qu'il est important de faire le plus possible pour augmenter la participation aux votations, ceci surtout si dans le cas présent il suffit d'indiquer sur la boîte aux lettres le délai de 11h. Ainsi les retardataires seront conscients de ce délai pour les votations ultérieures ».*

### **M. Laurent Volet, PLR**

Interpelle la Municipalité au sujet du préavis 13-2020 déposé sur la commune de Blonay concernant la sécurisation du cheminement piéton du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village de Blonay.

A sa connaissance, le projet semble presque terminé et l'hémicycle avait émis le vœu, soutenu par la majorité de la commission ainsi que l'ancienne Municipalité, de construire un trottoir qui remonterait la route jusqu'à rejoindre l'actuel autre projet, à savoir la correction ruisseau, et de le rendre praticable pour les poussettes, les trottinettes et autres utilisateurs. Or à ce jour, il constate que ce n'est pas le cas. Il demande donc où en est ce projet.

### **M. Le syndic**

Horaires de la boîte aux lettres votations à Blonay : mentionne que c'est souvent devant la porte que l'on se souvient qu'il y a un horaire. Il ne promet rien mais va regarder afin d'être logique par rapport à St-Légier.

### **M. Jean-Marc Nicolet, Municipal**

Trottoir le long de la route cantonale de Châtel : pour le moment, il y a des gravillons entre la nouvelle traversée de passage piéton et le cèdre (début du chemin des Fontanettes). Il mentionne qu'il y a sans doute une réalisation à améliorer mais que ce cheminement est déjà sécurisé vu qu'il est en dehors de la route. Il reste encore un bout de chemin qui descend en direction du carrefour avec la route de Tusinge, réalisée avec des dalles d'une certaine époque et qui est un peu trop étroit pour le déneigement. Il y a également un projet de marquer les nouveaux arrêts de bus mieux sécurisés sur la place du Chauderon aux Chevalleyres. Cela



mérite donc une vision d'ensemble à développer et à mettre au budget. Un devis sera présenté ultérieurement.

**M. Pascal Viénet, GdI**

A constaté que les arbres de la parcelle Aligros sur l'ancienne commune de St-Légier avaient été totalement abattus et que des travaux ont été réalisés sur le bas de la parcelle. Il demande donc s'il y a des travaux de prévus ?

**Thierry George, Municipal**

Répond qu'il n'y a rien de prévu et qu'il se va renseigner dès le lendemain.

**M. Philippe Volet, PLR**

Trottoir : il précise que l'objectif du vœu, soutenu par l'ensemble de la COFIN et tous les partis, était de pouvoir utiliser les matériaux et les machines déjà sur place pour profiter de faire ce trottoir à bas coût. L'objectif est donc manqué.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et invite les membres du Conseil à l'apéritif servi à l'issue de la séance.

La séance est levée à 21h48.

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi

Ariane Wunderli